

LE PETIT BONHOMMIEN

JOURNAL ÉDITÉ LE 19 SEPTEMBRE 2016 N° 69

RENTÉE SCOLAIRE

Jeudi 1^{er} septembre, élèves et enseignants ont repris le chemin de l'école. 28 écoliers sont répartis sur deux classes : petite, moyenne et grande sections, et le cours préparatoire sont dans les locaux de l'école maternelle sous la conduite de Laurent Cordonnier (remplaçant de Mme Poulain) ; les cours élémentaires et le cours moyen 1^{ère} année sont dans les locaux de l'école-mairie sous la direction de Michel Masson. Les élèves du cours moyen deuxième année prennent le bus pour rejoindre l'école de Lapoutroie.

Michel entame sa dernière année scolaire ; il est en poste depuis 20 ans au Bonhomme.

Claudine Bâtot, Atsem et Catherine Lebon, animatrice, gèrent la cantine et la garderie communale.

De nouvelles consignes de sécurité entrent en application : les locaux scolaires sont fermés à clé, les attroupements aux abords de l'école sont interdits et des exercices de réaction aux attentats auront lieu à l'école avant la Toussaint.

Fidèle à son habitude depuis 10 ans qu'il est installé, le boulanger Gérard Simon a offert un petit pain lors de la première récréation de l'année aux écoliers : il a constaté que le nombre de petits pains est passé de 90 à 30 en 10 ans...



**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE LE BONHOMME
SEANCE du Vendredi 16 septembre 2016**

PERSONNEL -- EMPLOI D'AVENIR -- PROLONGATION DU CONTRAT

Le Conseil Municipal maintient l'ouverture du poste « emploi d'avenir » créé par délibération le 18 septembre 2015 : avec fonctions d'adjoint technique. Le contrat est conclu pour une nouvelle durée de 12 mois, à hauteur de 35 h par semaine en moyenne sur l'année civile, à compter du 12 octobre 2016 et jusqu'au 11 octobre 2017.

PERSONNEL - Taux de promotion pour avancement de grade – adjoint technique 1ère classe

Le conseil municipal décide de fixer les taux de promotion applicable à l'effectif des fonctionnaires des cadres d'emplois remplissant les conditions d'avancement de grade et déterminant ainsi le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à l'un des grades d'avancement selon les modalités suivantes :

Cadre d'emplois FILIERE TECHNIQUE	Catégorie	Grade d'avancement	Taux de promotion à appliquer à l'effectif des agents promouvables
Adjoint technique	C	Adjoint technique 1 ^{ère} classe	100 % (2 agents concernés)

VOTE DE CREDITS -- M14 -- (DM 3- 2016 - M14)

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que la commune reçoit, chaque mois, des avances de fiscalité sur les taxes « ménagères » (TH TF CFE).

Sur ces taxes, divers prélèvements sont effectués, notamment le FPIC (Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales).

Le prélèvement est de 14.576 euros. Au budget primitif, un crédit de 11.000 euros avait été prévu. Il y a lieu de voter des crédits supplémentaires.

VOTE DE CREDITS -- M49 -- (DM 2- 2016- M49)

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que la commune a reçu le versement de l'emprunt de 25.000 euros de la part du crédit agricole.

Ainsi, la commune doit voter des crédits pour permettre au maire de rembourser les deux échéances sur cette année 2016.

Par ailleurs, Monsieur le Maire rend attentif que le budget M49 risque d'être en déficit à la fin de l'année.

Un effort financier est déjà demandé aux usagers par l'augmentation des prix (délibération d'avril 2016). Mais cela ne suffira pas. Afin d'éviter une nouvelle augmentation des tarifs en 2016, le conseil municipal accepte le versement d'une subvention exceptionnelle du budget général vers le budget de l'eau et de l'assainissement et accepte des ajustements au niveau du budget M49.

ADMISSIONS EN NON VALEUR (budget M49)

Le conseil municipal décide d'admettre en non valeur des produits irrécouvrables.

VENTE D'EAU A LA COMMUNE DE LAPOUTROIE - modification de la convention

Deux propositions ont été faites à la commune de Lapoutroie. Celle-ci a opté pour la facturation au réel avec le même tarif que les usagers du Bonhomme (actuellement de 1,10 euros HT / m3 et au 1^{er} juillet 2016 de 1,20 euros / m3).

Le conseil municipal accepte le projet d'avenant de la convention.

INSTALLATION DE RUCHES DANS LA FORET COMMUNALE - DEMANDE

Le conseil municipal accepte l'installation de 10 à 20 ruches, à partir de 2017, durant une période de 2 à 3 mois maximum, entre la mi-juin et la mi-septembre.

Une autorisation de circuler sur le chemin des ordures sera donnée par le Maire avec indication du n° d'immatriculation du véhicule.

COMMUNICATIONS DU MAIRE et DIVERS (dont avenants relatifs aux travaux dans la salle des fêtes - D.I.A.)

A°) Marché public « rénovation de la salle des fêtes » 3 avenants au marché public

Trois avenants en plus ou en moins liés au marché public « Rénovation de la salle des fêtes » ont été pris concernant les lots n°2 + 4+5. Ces avenants n'entraînent pas de surplus, au contraire.

B°) DIA (trois)

Les conseillers sont informés que Monsieur le Maire a signé 3 déclarations d'intention d'aliéner pour le compte de la commune ; les immeubles, en cours de transaction, ne sont pas préemptés.

C°) Copieur - nouveau contrat

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que la commission des finances a reçu en RDV Monsieur Vincent de la société Canon (juin 2016). Ce dernier a présenté une offre avec plusieurs avantages.

D'une part, il y a le remplacement du copieur actuel. Par ailleurs, il propose la solution de dématérialisation.

Ainsi, le remplacement du copieur et la dématérialisation permettront une réduction de 55,68 % du coût actuel lié au copieur (soit 5.880 euros /an environ).

E°) DIVERS

- Monsieur le Maire avait transmis à tous les conseillers municipaux l'arrêté préfectoral du 19 août 2016 portant création de la zone de protection de biotope du Louschbach. Suite aux diverses observations qui ont été émises dans le cadre du projet d'arrêté, le zonage a été modifié. Mais une des cinq éoliennes reste comprise dans la zone. Par ailleurs, cet arrêté indique des activités interdites, des activités réglementées au niveau agricole, sylvicole, cynégétique, sportif. Cet arrêté ne convient pas aux élus du Bonhomme, ni au locataire de la chasse, ni à l'ONF. Un recours peut être fait auprès du tribunal administratif. D'ailleurs, cet arrêté a un vice de forme car l'APB n'a pas de durée limitée alors que c'est obligatoire. Une action conjointe : commune - locataire de chasse - ONF est nécessaire pour porter l'affaire devant le TA avant la date limite afin que l'arrêté puisse être modifié.

La prochaine réunion du conseil municipal se déroulera le vendredi 14 octobre 2016 à 20 h 00.

INFORMATIONS COMMUNALES

SOIREE DES TOURISTES

Lundi 28 août à 18h, à la salle des fêtes du Bonhomme s'est déroulée la traditionnelle soirée des estivants. La date étant déjà bien avancée dans la saison, peu de vacanciers avaient fait le déplacement.

Ce qui n'a pas empêché Jean –François Bottinelli de mettre en avant tous les atouts du village. Mathieu Moellinger, de l'office du tourisme de la vallée de Kaysersberg, a proposé aux estivants un calendrier des manifestations gratuites dans la vallée. Tour à tour, des artisans de la vallée sont venus présenter leurs entreprises : le domaine Schmitt et Carrer de Kientzheim pour le vin, les distillateurs Miclo et de Miscault de Lapoutroie pour les eaux de vie. Les musées du Pays Welche de Fréland et du bois de Labaroche ont parlé de leurs collections.

Les baladins du Hohnack de Labaroche ont mis tout le monde dans l'ambiance en invitant les touristes présents à danser avec eux. Le buffet offert par la municipalité a régalié tous les convives.



PERMANENCE MAIRIE

La prochaine permanence à la Mairie pour les personnes en recherche d'emploi ou tout autre aide à la personne se tiendra le **samedi 15 octobre 2016 de 10H à 11H30**. (Corinne, Béatrice, Marcelle ou Florent vous accueilleront).

COMMANDE GROUPEE ARBRES FRUITIERS

L'offre est clôturée, pour la commune du Bonhomme **45 arbres** ont été commandés.

VISITES DES BRANCHEMENTS ELECTRIQUES AERIENS

Dans le cadre de son programme de maintenance préventive, Enedis (ex ERDF) a missionné l'entreprise CLEMESY pour procéder à la vérification des installations électriques de tous les clients alimentés par un réseau aérien.

Cette opération, qui a démarré le 19 septembre pour une durée d'environ 3 mois, consiste à vérifier l'état des coffrets coupe-circuits et liaisons intérieures des raccordements aériens.

Merci de bien vouloir réserver un bon accueil aux agents qui se présenteront à votre domicile.

INFORMATIONS ASSOCIATIVES

ASSOCIATION SPORTS ET LOISIRS DU BONHOMME

Mardi 6 septembre, à 19h30, les cours de gym hebdomadaires reprennent à la salle des fêtes sous la direction de Pauline Colaianni.

Ces cours sont ouverts à tous et comportent du renforcement musculaire, du step, des cuisses / abdos / fessiers, de la zumba et des exercices cardio en alternance. Les accessoires (cordes, bâtons, élastiques, poids, steps, ballons...) sont fournis. Seul le tapis de gym reste à la charge des participants. Les deux premières séances de découverte sont gratuites. Les droits d'inscription sont de 75 €/ an pour les adultes et de 55€/ an pour les étudiants, payables par trimestre.

Pour tout renseignement complémentaire, contacter Fabienne Claudepierre au 03 89 47 59 19.

TRADITIONS PAYSANNES

Les Traditions Paysannes ont connu cette année encore un très grand succès.

Ce succès, nous le devons avant tout à l'**authenticité** et la **convivialité** qui caractérisent si bien notre fête, et qui en font une des plus reconnues du massif vosgien.

C'est pourquoi le Comité des Fêtes remercie encore une fois très chaleureusement toutes les personnes, de tous âges, qui y contribuent : bénévoles, associations ... soit près de 100 personnes participant à l'organisation et au déroulement des Traditions Paysannes.

Merci également à la mairie et à l'ensemble du personnel communal pour leur collaboration, ainsi qu'aux sponsors, fournisseurs, et toutes les personnes qui apportent leur soutien direct ou indirect.



Rendez vous le 13 août 2017 pour la 36^{ième} édition.

Nous voulons plus particulièrement rendre hommage à notre ami bressaud **Pierre MOUGIN** qui vient de raccrocher son chapeau après avoir lutté depuis quelques mois contre la maladie.

Homme de convictions et de valeurs, artisan et artiste au grand cœur, passionné par le patrimoine des Vosges, il a énormément contribué avec son équipe de vieux métiers à garantir l'authenticité qui caractérise si bien notre fête.

Le Bonhomme, c'était un peu sa deuxième famille, comme disait son entourage.



Le Comité des Fêtes recherche une personne motivée qui pourrait remettre au gout du jour notre site web www.traditionspaysannes.com et y ajouter pourquoi pas des rubriques à propos de l'histoire et du patrimoine du village. Contacter Olivier MASSON au 06.76.92.76.11 ou par mail à cdfbonhomme@free.fr

ASSOCIATION CYNEGETIQUE DU BONHOMME

Gros gibier : cerfs, sangliers, chevreuils

Dates des battues :

22&23/10/16	battue
29/10/16	battue
11&12/11/16	battue
19/11/2016	battue
26&27/11/2016	battue
10/12/2016	battue
17/12/2016	battue
26/12/2016	battue



LE CLUB DES JOYEUX MONTAGNARDS DU BONHOMME

NOUS ALLONS SOUFFLER NOS 40 BOUGIES LE DIMANCHE 6 NOVEMBRE 2016

A CETTE OCCASION NOUS VOUS INVITONS A PARTAGER NOTRE REPAS DE MIDI A LA SALLE DES FETES.

NOUS VOUS PROPOSONS LE CELEBRE ET SUCCULENT BUFFET A VOLONTE DE L'HOTEL DE LA POSTE.

- **APERITIF MAISON**
- **BUFFET A VOLONTE**
- **BUFFET DE FROMAGES**
- **BUFFET DE DESSERTS (Vacherin glacé, pâtisseries etc...)**
- **Vin Blanc et Rouge d'Alsace**
- **Eau**
- **Café**

**LE PRIX TOUT COMPRIS EST DE 25€ PAR PERSONNE
 POUR LES ENFANTS DE MOINS DE 4 ANS C'EST GRATUIT.
 POUR LES ENFANTS DE 5 ANS A 12 ANS CE SERA ½ TARIF SOIT 12,50 €**

NOUS SOUHAITONS UNE REPONSE POUR LE 17 OCTOBRE 2016 QUE VOUS VOUDREZ BIEN REMETTRE A LA MAIRIE ACCOMPAGNEE DE VOTRE CHEQUE DE RESERVATION.

DANS L'ESPOIR DE VOUS RETROUVER NOMBREUX POUR FETER LES 40 ANS DE NOTRE CLUB.

COUPON REPONSE A REMETTRE A LA MAIRIE POUR LE 17/10/16

NOM : _____ **Prénom :** _____

Nombre de personnes _____ **X 25 € =** _____ **€**

Enfants - 4 ans _____ **X 0€ =** _____ **0 €**

Enfants de 5 à 12 ans _____ **X 12,50 € =** _____ **€**

TOTAL CHEQUE..... = _____ **€**

INFORMATIONS DIVERSES

UN PROJET PHOTOVOLTAÏQUE CITOYEN DANS LA VALLEE

L'association *Énergie Citoyenne de la Weiss* qui gère depuis 8 ans le toit photovoltaïque du musée du bois de Labaroche, lance un nouveau projet appelé « *Centrale citoyenne photovoltaïque* ». Ce projet consiste en la mise en place, sur des toits privés et quelques toits publics, de panneaux pour produire de l'électricité.

L'ensemble des panneaux sera géré par une seule structure afin de faire des économies d'échelle (un seul dossier, un prix d'achat et un coût de pose des panneaux plus intéressants...).

L'originalité de ce projet est que les panneaux seront financés avec l'argent des citoyens et éventuellement des collectivités locales (communes et communauté de communes) si elles le souhaitent. Donc, **les panneaux appartiendront aux habitants** qui auront pris des actions dans le projet.

L'argent placé dans ce projet sera remboursé avec un taux qui sera fixé par les actionnaires eux-mêmes. Pour les 15 projets équivalents déjà réalisés dans le sud-est de la France, le temps de retour sur investissement varie entre 8 et 11 ans, sachant que les contrats d'achat de l'électricité et de garantie des panneaux portent sur 20 ans.

Vous pouvez participer à ce projet de deux manières :

- 1- **en étant actionnaire** de la future structure qui gèrera les panneaux photovoltaïques,
- 2- **en louant votre toit** pour y installer des panneaux, si son orientation et ses caractéristiques conviennent.

Des réunions d'information auront lieu aux dates suivantes à :

- Sigolsheim le lundi 3 octobre 2016 à 20h00 mairie de Sigolsheim-vignoble
- Lapoutroie le lundi 10 octobre 2016 à 20h00 à la salle des ventes
- Orbey le mercredi 5 octobre 2016 à 20h00 salle des associations

Si vous êtes intéressés, merci de le faire savoir :

- en envoyant un message courriel à ecweiss@gmail.com
- ou en contactant le président d'*Énergie Citoyenne de la Weiss*, Philippe Girardin au 03 89 47 55 27



PLACES DISPONIBLES DANS LES MULTI-ACCUEILS

Les multi-accueils (crèche et halte-garderie) d'Orbey, Hachimette, Kaysersberg et Sigolsheim proposent des places en accueil occasionnel. Il est recommandé aux familles désireuses de préparer leur enfant à l'entrée en maternelle de ne pas attendre pour s'inscrire car les disponibilités diminuent au cours de l'année.

Renseignements & inscriptions

Association Les Enfants de la Vallée
31 rue du Geisbourg
68240 Kaysersberg-Vignoble
www.enfance-jeunesse-ccvk.fr
Tél : 03 89 78 11 41 ou enfantsdelavallee@wanadoo.fr

LA GRAINOTHEQUE DE LA VALLEE DE LA WEISS : C'EST PARTI ! "L'ABONDANCE ET LA PROFUSION DES GRAINES INVITENT NATURELLEMENT AU PARTAGE"

Nos jardins regorgent de belles et généreuses plantes, qu'il s'agisse de fleurs, légumes, céréales ou encore aromatiques. Et si nous partageons tous ces trésors ? C'est ce que vous propose l'association « *Pas à Pas, vallée de la Weiss en Transition* » par la mise en place d'une Grainothèque. Des boîtes à semences sont en cours d'installation dans les communes de Katzenthal, Kaysersberg Vignoble, Ammerschwahr, Labaroche, Le Bonhomme, Fréland, Lapoutroie et Orbey. Vous pourrez y déposer des sachets de semences de votre jardin et vous servir de graines récoltées par d'autres jardiniers.

La Grainothèque, c'est une initiative portée par l'association nationale « *Graines de Troc* ». L'objectif principal est de faciliter le partage de semences entre jardiniers amateurs.



Pour la réussite de cette opération, pensez à récolter des semences de votre jardin en quantité dès à présent !

Il suffit ensuite de les faire sécher et de les ensacher.

Sur le sachet (voir modèle de pliage sans colle ni agrafes plus loin), notez le nom de la plante (et la variété), sa hauteur, sa couleur, son exposition préférée, le lieu et la date de récolte. Le tour est joué : plus qu'à déposer vos sachets dans une des douze boîtes à semences de la vallée.

Il est important que vos semences soient bien sèches avant de les mettre en sachet. Des conseils pour la récolte des graines sont disponibles avec chaque boîte et sur le site internet de « *Graines de Troc* ».

Bonnes récoltes et bon partage !

• Où seront installées les boîtes à semences ?

Kaysersberg - Vignoble (*Kaysersberg* : médiathèque et hall office de tourisme / *Kientzheim* : boulangerie / *Sigolsheim* : en cours), Katzenthal (commerce local *Au Champ de blé*), Ammerschwahr (boulangerie), Fréland (maison de Santé), Lapoutroie (mairie), Labaroche (mairie), Le Bonhomme (mairie), Orbey (mairie et bibliothèque)

• Plus d'informations :

- site et adresse électronique de l'association « *Pas à Pas, vallée de la Weiss en Transition* »
<http://transition-pasapas.org/>
pas-a-pas-transition@laposte.net

RECHERCHE UN SERVEUR OU UNE SERVEUSE

Cdi 35h
Entrée immédiate

Hôtel de la Poste**
Rue du 3ème Spahis Algériens
68650 Le Bonhomme
Tél : +33 (0)3 89 47 51 10
Fax : +33 (0)3 89 47 23 85
contact@hotel-la-poste.com
<http://www.hotel-la-poste.com>

VENTE I-COOKING DERNIERE GENERATION

Vends 1 i-cooking dernière génération : écran tactile et wifi intégré + garantie assurances sur 2 ans encore ; achat octobre 2015 ; très peu utilisé.

Prix de vente : 1.200 euros

Mme HUGG 06.87.12.66.48

"LES OUBLIES D'ALZHEIMER"

Dans le cadre de la journée mondiale de lutte contre la maladie d'Alzheimer, et de la journée nationale d'aide aux aidants, la MAIA Région Colmarienne et le Conseil départemental du Haut-Rhin organisent la projection gratuite d'un documentaire suivi d'un débat animé par le Docteur Jean-Marc MICHEL, médecin gériatre responsable du Pôle de Gériatrie Clinique au Centre pour Personnes Âgées des Hôpitaux Civils de Colmar, le :

Mardi 27 Septembre 2016 de 16h à 19h

Salle Polyvalente 2B Rue de la gare 68230 WIHR AU VAL

CLOTURE DU BIKE PARK

Le 24 Septembre, le Vallon resto, vous invite à clôturer la saison du Bike-Park au pied des pistes du Lac - Blanc.

Au programme de cette journée :

- Paella + 1 sangria
(à partir de 12h00 sur réservation)

15,50€ sur réservation

-D'j Ben Koukaï à partir de 16h00 pour continuer à faire la fête.

Info et réservation demander Mr Meister Franck du Vallon
Mail: levallon@lac-blanc.com
portable: 06 73 42 87 91

**24 .
SEPTEMBRE**

VALLON

Sur **lac blanc**
réservation

au
0389586887

Paëlla

+ un verre de sangria

avant le
12 . Septembre

**À partir
De 12 H**

Adresse
L'auberge le vallon
68650 Le Bonhomme

Site internet :
www.levallonresto.com



Clôture du Bike - Park

PREPARATION PHYSIQUE

EXERCICES DU MOIS :

Voici les enchaînements à faire selon le niveau choisi. Pour la planification des entraînements utiliser les tableaux dans le dernier Bonhommien.

NIVEAU BASIQUE

Vous débutez ou vous reprenez après une pause dans le domaine de la condition physique, ce niveau s'adresse à vous.

Quelques conseils de base :

Avant chaque séance un échauffement de **10 min** permet une mise en route cardio-vasculaire et une mobilisation ostéo-articulaire et musculo-tendineuse.

Pensez à vous hydrater avant, pendant et après l'effort.

Pratiquez régulièrement des étirements

Prenez au moins 4 jours de récupération par semaine pour permettre à votre organisme de bien récupérer et conservez un niveau d'intensité de faible à moyen durant vos séances.

Il permet de développer la musculature, de se sentir mieux et surtout de développer la fonctionnalité. Vous serez capables de remplir l'ensemble des tâches liées à votre activité pour être performant sur le « terrain ». L'entraînement par intervalles à haute intensité correspond parfaitement à l'objectif recherché. Il s'agit de s'entraîner en alternant des phases de haute intensité avec des phases de récupération active, sans laisser le rythme cardiaque descendre trop bas pendant des séances de courte durée.

Ce procédé permet de tirer le plus de bénéfice de l'entraînement en boostant votre métabolisme pendant des périodes pouvant aller jusqu'à 36 h après votre séance ce qui n'est pas le cas avec des séances de steps et autres activités à la mode.

Exemple de séances pour les membres inférieurs :

Effectuer 25 mn de cardio (marche rapide ou footing) :

Toutes les 5 mn faire 30 fentes avant (15 à droite puis 15 à gauche)

Exemple de séances pour les membres supérieurs :

Effectuer un maximum de rounds en 25 mn :

10 pompes

10 dips (pieds au sol, mettre les mains sur 2 chaises qui se trouvent dans le dos à la largeur des épaules, monter et descendre à la force des bras)

Exemple de séances pour tout le corps :

Effectuer 3 rounds :

5 mn cardio

1 mn gainage

30 pompes

12 tractions (verticales ou horizontales)

NIVEAU INTERMEDIAIRE

Vous avez suivi le niveau basique, ou pratiquez déjà une activité sportive régulièrement ce niveau s'adresse à vous.

Exemple de séances pour les membres inférieurs :

Effectuer un maximum de rounds en 25 mn :

15 sec Gainage chaise
10 Squats
20 fentes avant (10 et 10)

Exemple de séances pour les membres supérieurs :

Effectuer un maximum de rounds en 25 mn

15 tractions horizontales

15 pompes

15 abdos

Exemple de séances pour tout le corps :

Effectuer 4 rounds :

1 mn de montées de genoux

20 burpees (en position de pompes, faire une pompe, ramener les jambes sous la poitrine, saut en extension puis revenir en position de pompes)

1 mn gainage

20 pompes

1 mn gainage

20 squats avec sauts

NIVEAU AVANCE

Vous avez suivi le niveau intermédiaire, ou pratiquez déjà une activité sportive en compétition ce niveau s'adresse à vous.

Exemple de séances pour les membres inférieurs :

Effectuer 10 rounds :

20 squats sur une jambe

40 squats avec sauts

Exemple de séances pour les membres supérieurs :

Effectuer 1 round :

120 tractions

120 dips

Exemple de séances pour tout le corps :

Effectuer 9 rounds :

400 m course

30 fentes avant (15 et 15)

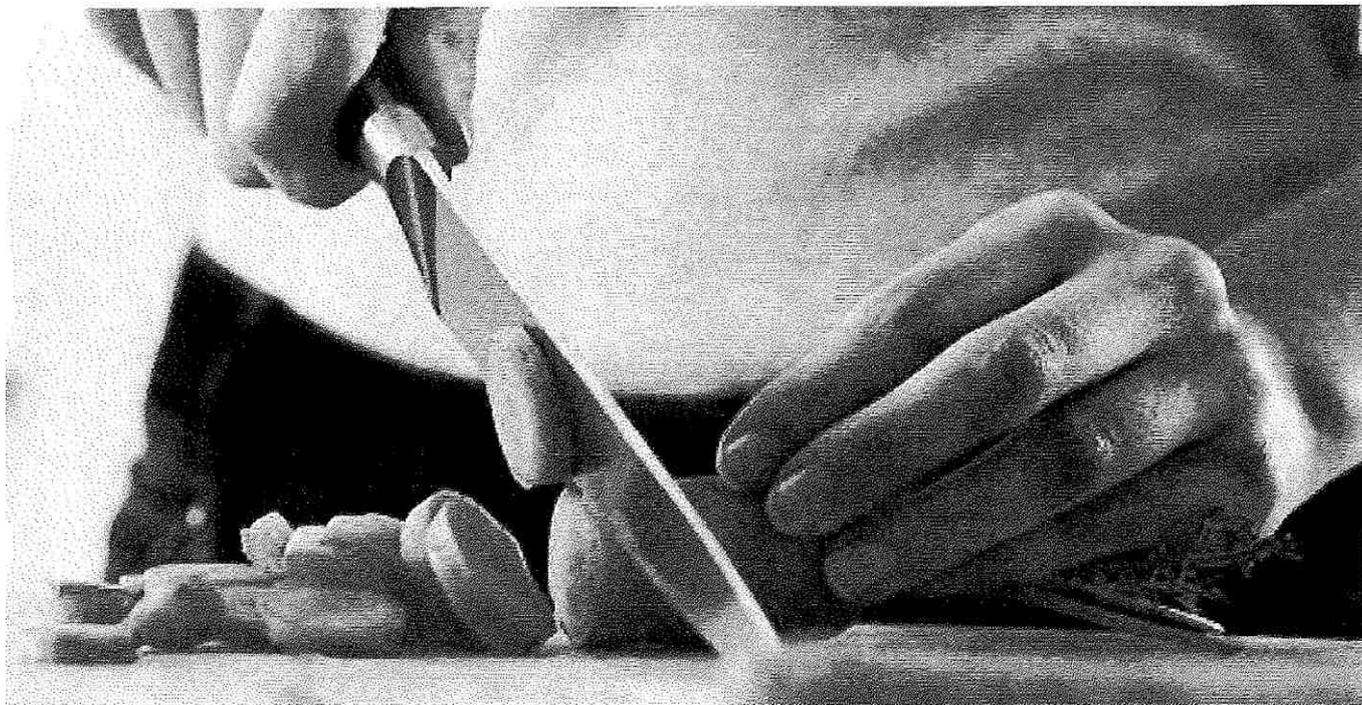
30 pompes

30 squats

30 abdos

30 sec sprint sur place

30 sec gainage



ATELIERS CULINAIRES SÉNIORS

(à partir de 55 ans)

Démarrage à partir du 24 octobre 2016 - Date et horaire à définir

Clôture des inscriptions le vendredi 14 octobre 2016

Chaque semaine, faite le point sur vos connaissances nutritionnelles
en réalisant un repas complet et équilibré.

À déguster chez vous !

Lors de ces ateliers, vous ...

- ✓ connaîtrez vos besoins nutritionnels en fonction de votre âge et votre activité
- ✓ comprendrez l'intérêt d'une alimentation équilibrée
- ✓ réaliserez l'intégralité d'un repas équilibré (entrée, plat, dessert)

Animé par une diététicienne

Lieu : Salle Polyvalente du BONHOMME

Tarif : 10€ / séance - Cycle minimum de 6 séances



Renseignements et inscription : mairie-du-bonhomme@orange.fr
03.89.47.51.03



INFORMATIONS ROUTE

PRÉVENTION Conseil départemental Bientôt un plan pour limiter le bruit sur les axes routiers ?

Dans le cadre du plan de prévention du bruit sur les routes départementales le conseil départemental lance une consultation auprès du grand public. Elle aura lieu du 25 juillet au 26 septembre sur la première et la seconde phase du projet de plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) du réseau routier du Département du Haut-Rhin. Les documents sont consultables sur internet et sur plusieurs sites départementaux où des registres sont mis à disposition pour recenser les avis ou les remarques. Les participants peuvent également transmettre leurs contributions par courriel ou par courrier. La liste des communes concernées par des bâtiments exposés le long du réseau routier départemental est la suivante : Altkirch (RD432), Ammerschwihr (RD415), Bartenheim la Chaussée (RD66), Bennwihr (RD1b, RD4), Brunstatt (RD432), Buhl (RD430), Colmar (RD13, RD418, RD201), Eguisheim (RD83), Emllingen (RD419), Guebwiller (RD429), Guewenheim (RD466, RD483), Gunsbach (RD417), Griesbach au Val (RD417), Héisingue (RD419), Hohbourg-Wihr (RD418), Houssern (RD4, RD4-3), Ilfurth (RD432), Illzach (RD430), Issenheim (RD83), Kayserberg (RD415), Kientzheim (RD1b, RD28), Kingersheim (RD20, RD55, RD429, RD430), Lapoutroie (RD415), Mittelwihr (RD1b), Morschwiller

le-Bas (RD68, RD166), Mulhouse (RD20, RD38, RD56, RD56-3, RD66, RD166, RD429, RD430, RD432), Münster (RD10, RD417), Pfaffenheim (RD83), Richwiller (RD155), Riedelsheim (RD66), Rixheim (RD66), Saint-Hippolyte (RD83), Senthem (RD466), Sultz (RD429), Tagolsheim (RD432), Tagsdorf (RD419), Walheim (RD432), Wihr-au-Val (RD417), Wintzenheim (RD83, RD417), Wittelsheim (RD2, RD19-1), Wittersdorf (RD419). Différents modes de participation sont possibles. Les Haut-Rhinois peuvent transmettre leurs remarques par internet, via la messagerie : routes@haut-rhin.fr Ils peuvent aussi se déplacer à la Direction des Routes et des Transports, 125B avenue d'Alsace à Colmar ; ou se rendre dans les agences territoriales routières de Colmar-Jegersheim, Mulhouse-Rixheim, d'Ensisheim, d'Altkirch et de Masevaux. Un registre est disponible sur ces sites afin d'y consigner les observations du public. Par courrier les administrés peuvent s'adresser au conseil départemental du Haut-Rhin, Direction des Routes et des Transports - Pôle Mobilité Ingénierie et Transports, 125B avenue d'Alsace - BP 20351 - 68006 Colmar Cedex.

► Infos et documents disponibles sur www.haut-rhin.fr

COMMUNE
LE BONHOMME



Station classée

Le Bonhomme, le 26 juillet 2016

CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DU HAUT RHIN
Direction des Routes et des Transports
Pôle mobilité ingénierie et Transports
125b, avenue d'Alsace
BP 20351
68006 COLMAR CEDEX

Objet : - plan de prévention du bruit sur les routes départementales - consultation

Monsieur le Président,

Par la présente, je vous transmets un article paru tout récemment dans les DNA.

J'en ai discuté avec mes adjoints et nous sommes forts étonnés de ne pas voir citée la commune du Bonhomme, dans cet article. En effet, notre commune est traversée par la RD 415, route à grande circulation.

Ainsi, je vous remercie de bien vouloir faire opérer un rectificatif et d'intégrer la commune du Bonhomme dans la liste des communes concernées par le plan de prévention du bruit sur les routes départementales car les habitations, situées le long de la RD 415 dans la traversée du village, sont très exposées au bruit.

Restant à votre disposition, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes salutations les meilleures.



Le Maire,
Jean-François BOTTINELLI

Article paru dans les DNA du 23/07/2016

COURRIER DE LA MAIRIE du 26/07/2016

N'hésitez pas à donner votre avis sur :

www.haut-rhin.fr/divers/plan-de-prevention-du-bruit-sur-les-routes-departementales-lancement-d-une-consultation-apres-du-grand-public.html

Article paru dans les DNA du 14/09/2016

POLLUTION SONORE Consultation publique sur le bruit du réseau routier

À l'écoute des Haut-Rhinois

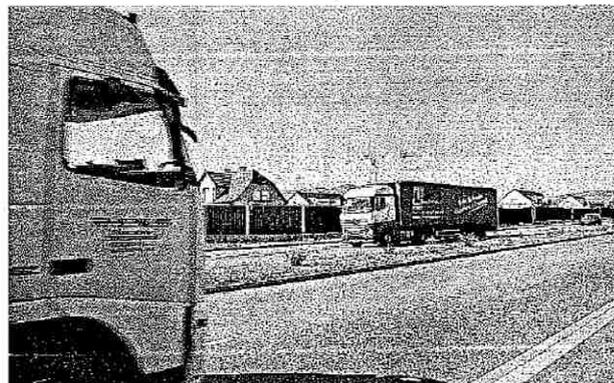
Entre le 25 juillet et le 26 septembre, le conseil départemental du Haut-Rhin effectue une consultation publique sur la première et la seconde phase du projet de plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) sur le réseau routier départemental.

IL RESTE MOINS DE 15 JOURS aux Haut-Rhinois (jusqu'au 26 septembre) pour s'exprimer au sujet de la première et la seconde phase du PPBE. Ces plans, qui font suite à la directive européenne du 25 juin 2002, ont d'ores et déjà permis de mettre en place des transformations de carrefours, des aires de covoiturages, des protections acoustiques ou encore des opérations de renouvellement des couches de roulement.

L'intérêt de la consultation publique est de « recueillir les observations (de tous les Haut-Rhinois) de façon anonyme ou non en vue d'établir le PPBE qui sera approuvé par l'assemblée départementale », comme l'explique le conseil départemental.

Jusqu'à 75 décibels, équivalent à une cabine d'avion de ligne

Des cartes de bruit ont été élaborées par les services de l'État et illustrent les zones touchées



Le plan de prévention du bruit a d'ores et déjà permis de lutter contre la pollution sonore, comme ici l'avenue de Lorraine à Colmar avec un mur anti-bruit. PHOTO DNA - LAURENT HABERSETZER

par des nuisances sonores, notamment le long des axes routiers départementaux. Elles sont consultables sur le site internet de la préfecture à l'adresse www.haut-rhin.gouv.fr/Publications/Cartes-et-donnees avec le thème « les transports - trafic routier » et en choisissant les cartes de type C. Des cartes sur lesquelles on peut par exemple voir, pour Colmar, que les principales zones urbaines concer-

nées par le bruit du réseau routier sont la rue du Nord, l'avenue Polnicar, l'avenue George-Clemenceau ou encore l'avenue de Erlbourg, dans lesquelles le son enregistré monte jusqu'à 75 décibels. Un chiffre correspondant à une cabine d'avion de ligne. À titre de comparaison, le seuil de la douleur quant à lui est estimé aux environs de 120 décibels. N'hésitez donc pas à participer à cette consultation publique si

vous vous sentez concernés par la pollution sonore. ■

PIERRECK LINTZ

► Rendez-vous sur ce lien pour consulter les différentes phases du PPBE et pour savoir comment participer à la consultation publique : www.haut-rhin.fr/divers/plan-de-prevention-du-bruit-sur-les-routes-departementales-lancement-d-une-consultation-apres-du-grand-public.html

Conseil départemental
Haut-Rhin

Direction des Routes
et des Transports



Monsieur Jean-François BOTTINELLI
Maire
Mairie
61 rue du 3^{ème} Spahis Algériens
68650 LE BONHOMME

Dossier n° 16-10121 suivi par Ph. PAGANON/MW
☎ 03 89 30 59 80

Colmar, le 17 AOÛT 2016

Monsieur le Maire,

Par courrier en date du 26 juillet 2016, vous attirez mon attention sur l'absence de la commune du BONHOMME dans la liste des communes concernées par le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) du Département du Haut-Rhin.

Le document publié est un document réglementaire élaboré en application de la directive européenne relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement.

Cette approche est basée sur la cartographie de l'exposition au bruit (cartes stratégiques de bruit réalisées par les services de l'Etat) suivie de la mise en œuvre de plans de prévention du bruit dans l'environnement par le gestionnaire de voirie.

Les cartes de bruit et les plans de prévention sont requis uniquement pour les grandes infrastructures de transport et pour les grandes agglomérations.

((A ce titre, la réglementation prévoit des seuils d'intervention fixés en fonction du trafic et non directement du niveau de bruit. Pour les routes, il est fixé à 3 millions de véhicules par an, soit 8200 véhicules par jour.

Il n'existe pas de corrélation avec le classement en route à grande circulation dont la définition au terme de l'article L110-3 du Code de la route est désormais indépendante de la notion de trafic.

Dans le Haut Rhin, la définition des cartes de bruit stratégiques a fait l'objet d'un arrêté du Préfet en date du 14 août 2014. Les données cartographiques sont disponibles sur le site internet de la Préfecture (adresse : <http://www.haut-rhin.gouv.fr/Publications/Cartes-et-donnees>) en sélectionnant le thème « les transports-le trafic routier » puis en choisissant les cartes de type C dans l'atlas du bruit.

((Le trafic pris en compte est celui de 2011. Or, les trafics mesurés à l'époque sur la RD 415 en amont du carrefour avec la RD 48 vers ORBEY étaient inférieurs à 5 000 véhicules/jour. La commune du BONHOMME n'a donc pas été intégrée aux cartes de bruit et par voie de conséquence au PPBE.

((Les cartes et le PPBE doivent être réexaminés et le cas échéant, révisés au minimum tous les cinq ans. Cependant, le trafic entre LE BONHOMME et LAPOUTROIE (5 038 véhicules/jour en 2015) reste très inférieur au seuil.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Cordialement

LE PRESIDENT
Eric STRAUMANN
Député du Haut-Rhin



Monsieur le Préfet,

Il est de mon devoir de maire de la commune du Bonhomme, de vous alerter sur la situation inquiétante suscitée par le trafic routier sur la RD 415 qui traverse notre village.

Malgré un accès au tunnel de Sainte Marie aux Mines moins cher, le trafic des poids lourds ne semble pas s'atténuer, bien au contraire. Il faut reconnaître que la réalisation du contournement de l'agglomération de Châtenois ne progresse pas rapidement !

Toujours est-il que je rencontre de plus en plus d'habitants exaspérés par les nuisances occasionnées, bruit, pollution, danger, car la réglementation en vigueur concernant la circulation des camions est loin d'être respectée : transit à travers le massif pour des véhicules non autorisés, non-respect des limitations de vitesses dans le village (30 pour les camions), non-respect des passages piétons...

Faut-il attendre un accident, ou un coup de folie d'un habitant pour envisager une réaction des services de l'Etat ?

Cette circulation occasionne aussi beaucoup de dégradations de la chaussée non seulement au niveau du village, mais aussi sur la RD 415 jusqu'au Col du BONHOMME rendant par endroit la conduite dangereuse.

En 2005-2006 la commune avait refait l'ensemble des trottoirs sur toute la longueur de l'agglomération ; elle avait sollicité des emprunts qui ne sont toujours pas remboursés.

A ce jour ces trottoirs sont fortement endommagés et nécessitent à de nombreuses places des réparations sérieuses. Les camions montent sur ces trottoirs et détériorent tout sur leur passage, les bordures en granite, les caniveaux en béton, les regards d'assainissement, les vannes d'eau ...et je tiens à votre disposition de nombreuses photos qui attestent mes propos. Nous avons également des fuites sur notre réseau principal d'eau enterré sous cette chaussée, fuites dues vraisemblablement aux vibrations engendrées par ce trafic.

Il est exclu que les contribuables du BONHOMME assurent une nouvelle fois la charge financière de ses travaux (alors que les travaux initiaux continuent à être remboursés) occasionnés par une circulation intense et incessante qui ne leur occasionne que des désagréments et des risques.

J'en appelle donc aux services de l'Etat à assumer toutes leurs responsabilités y compris le financement des travaux de réfection des trottoirs, conséquences du laxisme imposé par le lobby des transporteurs.

Je reste à votre écoute pour envisager les modalités pratiques et financières de la remise en état des dommages subis par notre municipalité.

Dans l'attente de vous lire, veuillez agréer Monsieur le Préfet, l'expression de ma très haute considération.



Le Maire,

Jean-François BOTTINELLI

> Nos Partenaires

Ces structures professionnelles de l'EEDD oeuvrent en partenariat avec le Parc. Elles assurent le suivi de votre projet et en organisent les animations, en concertation avec vous.

ETC... Terra à Fraize (88)

Tél. : 03 29 52 48 06

CPIE Hautes-Vosges à Wildenstein (68)

Tél. : 03 89 82 20 12

Vivarium du Moulin à Lautenbach-Zell (68)

Tél. : 03 89 74 02 48

Maison de la géologie à Sentheim (68)

Tél. : 03 69 77 12 41

Observatoire de la Nature à Colmar (68)

Tél. : 03 89 20 38 90

Maison de la Nature et des Vosges Saônoises

au Haut-du-Them-Château-Lambert (70)

Tél. : 03 84 63 89 41

Maison de l'environnement à Sermamagny (90)

Tél. : 03 84 29 18 12



> Un défi à relever !

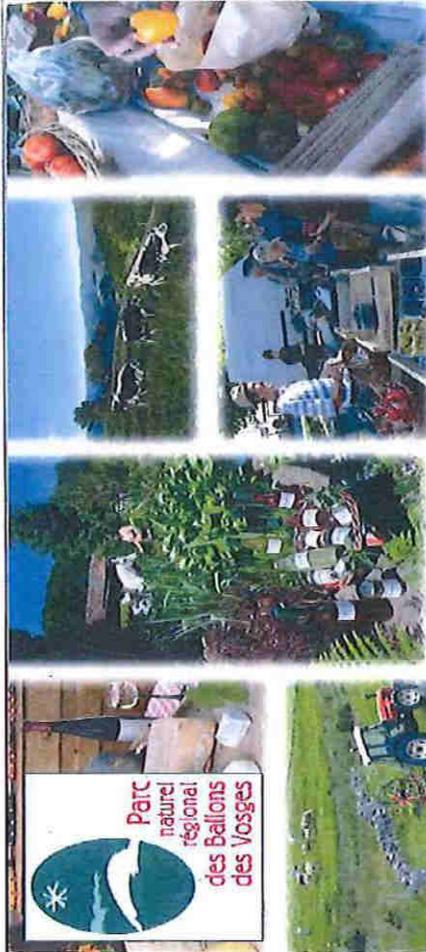
Il est demandé aux porteurs de projet de proposer et/ou de mettre en œuvre un menu le moins impactant possible et facilement réalisable et transférable. Pour cela, un rayon d'action de 15 kilomètres (autour du siège du porteur de projet) est imposé pour se fournir en produits issus de filières de production classiques mais locales ou directement de la nature mais dans le respect des réglementations en vigueur (baies, plantes sauvages, champignons...).

Plusieurs critères seront pris en compte : la qualité nutritionnelle, la proximité et qualité des produits, le coût de réalisation, l'impact environnemental (rejet de CO2, déchets, pratiques agricoles,...), l'impact social, ...

Ce travail sera valorisé par la réalisation des recettes et dégustation.

> Quelques idées de projets

- 1- Appréhender ce qu'est l'agriculture de montagne, le rôle des agriculteurs (paysages, biodiversité, savoir-faire...)
- 2- Appréhender ce qu'est la notion de circuits-courts, filières d'approvisionnement, production bio, qualité des produits et impact pour les territoires. Connaître et valoriser les produits locaux du territoire du Parc.
- 3- Comprendre les techniques de production au travers d'exemple dans les différentes filières de production.
- 4- Connaître et valoriser les produits issus de la nature et comprendre les réglementations qui encadrent leur cueillette.
- 5- Appréhender la notion de gaspillage alimentaire et réfléchir à des solutions. Comprendre l'intérêt de la qualité nutritionnelle des produits et les valoriser.
- 6- Travailler sur la notion d'échanges culturels ou intergénérationnels autour de la question du jardin ou des vergers...



> Appel à projets pédagogiques fédérateur

Thème 2016-2017

«Le Parc un espace de vie,
Manger local, c'est l'idéal !»



www.parc-ballons-vosges.fr

> Dossier téléchargeable :

www.parc-ballons-vosges.fr

→ rubrique «agir»

→ thème sensibilisation-éducation

avec le soutien
financier de :

Préfecture
DU HAUT-RHIN
LORRAINE

MAIRIE
BOURGOGNE
FRANCHE-COMTE

COMMISSION
DÉPARTEMENTALE
DE LA NATURE
ET DU PAYSAGE

LE DÉPARTEMENT
DU HAUT-RHIN

LE DÉPARTEMENT
DE LA HAUTE-SAÛNE

LE DÉPARTEMENT
DE LA CÔTE-D'OR



Les porteurs de projets adresseront leur dossier dûment renseigné à :

Monseigneur le Président du PnrBV

Parc naturel régional des Ballons des Vosges

1, cour de l'Abbaye - 68140 Munster

La date de dépôt des dossiers est fixée
au lundi 21 novembre 2016



> Cadre général

Sensibiliser le public est une action essentielle pour le Parc naturel régional des Ballons des Vosges. Sensibiliser, c'est inviter à la découverte des patrimoines, naturels comme culturels et mieux comprendre aussi les enjeux liés à leur préservation. L'appel à projets pédagogiques proposé par le Parc favorise la prise de conscience du jeune public, aux projets du territoire. Le thème pour l'année 2016 / 2017 est :

« Manger local c'est l'idéal ! »

> Critères de recevabilité des projets

- Se dérouler sur une commune adhérente du Parc^(*)
- Être finalisés avant fin octobre 2017.
- Avoir une portée d'éducation au territoire
- Reprendre au thème en cours
- Présenter une finalité d'intérêt général et proposer une valorisation locale
- Mettre en avant une démarche de participation citoyenne et/ou de sensibilisation à l'environnement
- Présenter un budget prévisionnel équilibré
- Co-financer la dimension pédagogique du projet avec une structure d'EEDD (éducation à l'environnement et au développement durable) partenaire du Parc.

* Dans le cas particulier du PFC (dans des communes non adhérentes), voir l'annexe.

> Publics ciblés

Les jeunes, de 5 à 18 ans, en temps scolaire ou hors temps scolaire.

> Bénéficiaires

- Etablissements scolaires du territoire du Parc (du CF au lycée : 6-18 ans)
- Collectivités locales (Communes, Communautés de Communes, Pays) dans le cadre des programmes liés à la jeunesse
- Autres structures et associations travaillant avec des jeunes :
 - ALSH, périscolaire,
 - Centres de vacances,
 - Accueil collectif de mineurs,
 - MJC et MCL,
 - Associations en lien avec le thème,

> Qui joindre ?

Alain BOUGEL
Parc naturel régional des Ballons des Vosges
Chargé de Mission éducation au territoire
TEL : 03 29 60 81 24 ou 03 89 77 90 20
Mail : a.bougel@parc-ballons-vosges.fr



> Critères de sélection

- Innovation
- Création d'une dynamique locale entre différents acteurs d'un même territoire ou plus largement
- Qualité pédagogique du projet
- Co-construction entre plusieurs partenaires locaux coordonnés par le porteur de projet
- Proposer un temps de valorisation final du projet en direction d'autres publics (élus, habitants...)

Un comité de pilotage accompagne le dispositif et sélectionne les lauréats. Il se compose notamment de 3 structures expertes ARTENA, Graine Lorraine et plateforme Franc-comtoise EEDD, les conseils régionaux et départementaux, les DRAAF, l'Éducation Nationale, les DDCS et les élus du Parc.

> Le soutien du Parc

Technique

- Centre de ressources : acteurs locaux, expériences existantes, lien avec l'Éducation Nationale et les collectivités...
- Aide au montage de projet.
- Réception et instruction des dossiers.
- Coordination et animation du dispositif. Une convention sera passée entre le Syndicat Mixte du Parc et le porteur de projet.
- Actions de communication autour de l'opération.

Financier

Une aide de 60% du coût global du projet, plafonnée à 3000 euros maximum, sera attribuée aux projets sélectionnés par un comité de pilotage.

Les dépenses éligibles concernent essentiellement l'animation (au moins 50% du montant de la subvention), mais aussi la communication, le transport, l'achat de « petit matériel » notamment pour la restitution finale du projet.

> Calendrier

- 21 novembre 2016 : dépôt des dossiers
- Fin novembre / début décembre 2016 : sélection des projets
- 14 décembre 2016 : rencontre des porteurs de projets lauréats
- Janvier à Septembre 2017 : réalisation des actions
- Juin à septembre 2017 : Valorisation locale des projets



Simplifiez le paiement de vos impôts !



Payez vos impôts en ligne en toute
sécurité ou adhérez au prélèvement
mensuel ou à l'échéance

L'utilisation de l'un de ces moyens
de paiement est obligatoire pour
tout montant dû supérieur à 10 000 €



2 000 €	2016
1 000 €	2017
300 €	2018
	2019

Impots.gouv.fr
Déclaration et services
en ligne



et aussi sur l'app mobile
Impots.gouv

© 2019. MINISTÈRE DES FINANCES

IMPOTS.GOUV.FR

Le site qui rend service



Posez
vos questions et faites
vos réclamations



Déclarez
vos revenus



Payez
en toute sécurité



Calculez
si vous allez payer
des impôts et combien

Impots.gouv.fr
Déclaration et services
en ligne



Signalez
vos changements de situation



Retrouvez
vos documents fiscaux



et aussi sur l'app mobile
Impots.gouv

© 2019. MINISTÈRE DES FINANCES

BUSEN LAPOUTROIE Self Défense Féminine

NOUVEAU



Les cours commenceront
Vendredi 09 septembre 2016
de 19h30 à 20h30
Au Dojo de Lapoutroie



Claude GAUDEL
Jujitsu Défense Personnelle
Diplômé d'état



Fédération Ju-Jitsu
Défense Personnelle





Le Bu Sen Lapoutroie est ouvert à tous à partir de 5 ans débutants ou confirmés.

Les activités se déroulent au dojo des buissons ou à la salle des loisirs de Lapoutroie

	Cours	Renseignements
JUDO et Eveil JUDO	Mardi, Mercredi et Vendredi	J. DEFRASNE 03.89.47.20.19
JU JITSU et SELF DEFENSE FEMININE	Vendredi	C. GAUDEL 03.89.47.50.21
I AIDO	Lundi - Mercredi	V. HEITZ 03.89.47.56.74
KENDO	Mercredi	
TAI JI QUAN- QI GONG	Lundi	G. PETITDEMANGES 06.23.39.04.58

LES MEFAITS DU SUCRE SUR NOTRE SANTE LE DIMANCHE 25 SEPTEMBRE A 14H30

Ce poison du siècle, dissimulé sous des apparences subtilement tentatrice a envahi sans bruit les rayonnages alimentaires de tous les magasins, et par la même occasion nos assiettes et notre corps, autant physique que psychique.

En un mot, il nous a rendus dépendants de son omniprésence.

Comme une vraie drogue dont on ne sait plus comment se passer.

Et ça s'est fait tout seul, sans qu'on s'en aperçoive ...

Les maux qu'il nous cause ne se comptent plus, et malgré ça, nous en redemandons...

Pour comprendre à quel point il vous nuit et comment le faire reculer jusqu'à réussir à vivre sans lui Venez assister à la conférence !

Entrée Libre

Pour assister aux ateliers, munissez-vous d'un tapis de gym

Venez nous rencontrer à la **Salle des Fêtes centre de Labaroche** à côté de l'église.
Vous vous garerez facilement sur les parkings autour de l'Eglise.

Vous pourrez déguster **Tartes Flambées, Gâteaux Maison** accompagnés de boissons proposés par L'Amicale des Sapeurs Pompiers de Labaroche

Organisé par
l'Association **VIVRE**
3, Rue du Dr. Emile Macker 68000 COLMAR
Port: 07.81.05.05.25
E-mail: nvr990@gmail.com



Soyez curieux !

Retrouvez l'Association **VIVRE**:
www.ciel-terre.com ou tel : 07 81 05 05 25

Directeur de la publication : Jean-François Bottinelli Maire -- Responsable de la rédaction : Corinne Schlupp adjointe, secrétaire Stéphanie pour la mise en forme, impression,

Mairie du Bonhomme – 61 rue du 3^{ème} Spahis algériens – 68650 Le Bonhomme
Tél : 03.89.47.51.03 --- Fax : 03.89.47.53.25 --- mail : mairie-du-bonhomme@wanadoo.fr

L'Association



vous invite à partager l'Energie du

6^{ème} FORUM
NATURE ET BIEN-ÊTRE
24 et 25 Septembre 2016

LABAROCHÉ

Entrée libre

Samedi de 14h00 à 19h00
(Fermeture des stands à 19h00)

19h à 22h : Soirée Spéciale
"Cercle de Pardon" avec Isabelle LEJUSTE

Dimanche de 10h00 à 18h00